

# Laissons Faire

Revue mensuelle de l'Institut Coppet

---

Numéro 29 ~ Janvier 2019

# **Laissons Faire**

revue mensuelle de l'Institut Coppet

Rédacteur en chef : Benoît Malbranque

## Comité d'honneur :

**Christian Michel**, entrepreneur, essayiste, président de Libertarian International, directeur de l'International Society for Individual Liberty (ISIL)

**Robert Leroux**, docteur en sciences sociales, professeur à l'Université d'Ottawa.

**Gérard Minart**, journaliste et essayiste, ancien rédacteur en chef à La Voix du Nord. Auteur de biographies de F. Bastiat, J.-B. Say, G. de Molinari et J. Rueff.

**David Hart**, historien des idées, directeur du projet Online Library of Liberty (OLL) pour le Liberty Fund à Indianapolis aux USA.

**Mathieu Laine**, entrepreneur, éditorialiste au Point et au Figaro, professeur affilié à Sciences-Po.

**Philippe Nemo**, professeur de philosophie politique et sociale à l'ESCP-Europe (École Supérieure de Commerce de Paris), essayiste et historien des idées politiques.

**Alain Laurent**, philosophe, essayiste et directeur des collections « Bibliothèque classique de la liberté » et « Penseurs de la liberté » aux éditions des Belles Lettres.

**Frédéric Sautet**, docteur en économie, ancien professeur à New York University et à George Mason, il enseigne désormais à la Catholic University of America.

**Emmanuel Martin**, docteur en économie, responsable du projet d'Atlas network « Libre Afrique » et directeur de l'Institute for Economic Studies – Europe (IES).

**Guido Hülsmann**, docteur en économie, professeur à l'université d'Angers et Senior Fellow au Mises Institute à Auburn (USA).

**Cécile Philippe**, docteur en économie, directrice de l'Institut économique Molinari.

**Henri Lepage**, membre de la Société du Mont-Pèlerin, fondateur de l'Institut Turgot.

**Thierry Afschrift**, spécialiste de droit fiscal, avocat au Barreau de Bruxelles, Anvers et Madrid, et professeur ordinaire à l'Université Libre de Bruxelles.

# *Laissons Faire*

Publication mensuelle de l'Institut Coppet

[www.institutcoppet.org](http://www.institutcoppet.org)

29<sup>ème</sup> Numéro ~ Janvier 2019



INSTITUT  
COPPET

Avant-propos : Bicentenaire de Gustave de Molinari	5
L'échec de l'État en matière de criminalité, par Gustave de Molinari	7
Les contradictions du boulangisme, par Yves Guyot	14
Gustave de Molinari, un économiste penseur de la religion, par B. Malbranque	23
<i>In memoriam</i> Edgard Depitre, mort pour la France (1881-1914)	30
Recension : G. Klotz, P. Minard, A. Orain (dir.), <i>Les voies de la richesse ? La physiocratie en question (1760-1850)</i> , Presses Universitaires de Rennes, 2017	32
Actualités de l'Institut Coppet	39



## Bicentenaire Gustave de Molinari

C'est en mars prochain que nous célébrerons le 200<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du géant de la pensée libérale qu'est Gustave de Molinari. Resté dans l'ombre de Frédéric Bastiat, qui fut son ami et son proche collaborateur, Molinari a cependant de nombreux arguments à faire valoir et mérite pleinement de retrouver la lumière.

Molinari fut d'abord un grand théoricien de l'État, dont il a réexaminé la fonction de manière novatrice et originale dans son célèbre *La production de la sécurité* (1849) et, avec des aménagements, tout au long de sa vie.

Il fut aussi, et c'est moins connu, l'un des premiers économistes du chômage, plaidant dès ses premiers écrits pour des bourses de travail qui permettraient aux travailleurs de trouver plus facilement les emplois qui correspondent à leurs compétences et de se transporter ensuite sur les lieux qui offrent de meilleures perspectives.

Ardent défenseur de la paix et du libre-échange, il a laissé sur ces questions des écrits qui méritent encore d'être relus, tant ils paraissent avoir épuisé la matière.

Enfin, Molinari a tout connu, l'empire et la république, la paix et la guerre, les avancées technologiques, l'organisation et le triomphe des libéraux, le développement du socialisme. C'est un témoin privilégié pour connaître cette période de grandes transformations que fut le XIX<sup>e</sup> siècle.

À cela nous pourrions ajouter qu'il est cité comme un précurseur de l'école des choix publics, qu'il a couvert des sujets innombrables et audacieux, comme la religion — sur ce point, voir à l'intérieur de ce numéro —, qu'il fut un journaliste hors pair, dans les plus grands périodiques du temps, comme le *Journal des Débats* ou le *Journal des économistes*, qu'il a participé au développement du libéralisme en Belgique et en France : tout cela dit et prouvé ne suffirait pas pour faire sentir à quel point Molinari a pesé dans la trajectoire de l'école libérale, à quelle point sa pensée est précieuse et porteuse de sens pour notre époque.

Reste donc à le faire entendre, et ce sera notre mission pour 2019. Car cette année sera tout particulièrement consacrée à Molinari. Elle verra l'accomplissement de grands projets, la mise en valeur d'écrits oubliés et négligés, pour que le patrimoine libéral français reprenne vie et vigueur. C'est notre résolution : c'est la saison.

Benoît Malbranche



# L'échec de l'État en matière de criminalité

Gustave de Molinari

De 1855 à 1868, Gustave de Molinari a dirigé dans sa Belgique natale une feuille économique libérale intitulée *l'Économiste belge*. Bien avant qu'il ne devienne le leader naturel de l'école libérale française sous la Troisième République, dirigeant tour à tour le *Journal des Débats* (1871-1876) puis le *Journal des économistes* (1881-1909), c'est dans cette publication, à laquelle il avait fourni le si juste sous-titre : « Journal des réformes économiques et administratives », que Molinari allait prouver toute sa valeur d'économiste défenseur de la propriété et de la liberté. En juin 1855, six ans après avoir secoué la scène des économistes français avec son article « De la production de la sécurité », qui réclamait une mise en concurrence des fonctions régaliennes de l'État, c'est un thème connexe mais moins sulfureux que Molinari aborde dans *L'économiste belge*. Démontrant, statistiques à l'appui, le désastre de l'administration de la justice par l'État, il en fournit l'explication économique : il est impossible que la justice soit correctement administrée dans un pays où l'on charge le gouvernement de mille fonctions annexes, car c'est une vérité économique primordiale que nul ne peut assumer quarante métiers à la fois et un conseil précieux que, comme disait Adam Smith, « il ne faut pas courir deux lièvres à la fois ». B.M.

Gustave de Molinari, « De l'administration de la Justice », *L'Économiste belge*, 5 juin 1855, n<sup>o</sup>. 11, pp.1-3.

## I.

S'il est un principe économique dont l'expérience ait confirmé la justesse, c'est assurément celui de la division du travail ou de la séparation des occupations. Qu'un homme se charge à la fois de plusieurs fonctions ; qu'il veuille être, en même temps, industriel, négociant, avocat, médecin, professeur, et l'expérience atteste qu'il ne remplira d'une manière satisfaisante les devoirs d'aucune des professions qu'il aura embrassées. Ce qui est vrai d'un individu ne l'est pas moins d'une association, si vaste et si puissante qu'on la suppose. Qu'une compagnie de chemins de fer, par exemple, se mette à exploiter les mines, à fonder des manufactures et des maisons de commerce, il y aura cent à parier contre un qu'elle finira par la banqueroute. Mille exemples d'ailleurs viennent tous les jours confirmer la vérité du proverbe populaire dont la

célèbre théorie d'Adam Smith, sur la division du travail, n'est que le commentaire : *Il ne faut pas courir deux lièvres à la fois.*

Eh bien ! que sont les gouvernements sinon de grandes compagnies, des mutualités, qui ont pour mission spéciale de garantir la vie et la propriété des citoyens, en d'autres termes, de véritables compagnies d'assurances sur la vie et la propriété ? C'est là leur fonction essentielle, et nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance suprême de cette fonction : il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour se convaincre que la prospérité des différentes contrées de notre globe se développe en raison directe non pas de la fertilité du sol, de la douceur du climat ou même de l'aptitude au travail et de l'esprit d'économie des populations, mais bien de la sécurité dont elles jouissent. Des institutions qui protègent la vie et la propriété de chacun contre le brigandage et le vol, sous quelque forme qu'ils le manifestent, voilà le premier besoin de toute société.

Or, si le proverbe populaire que nous venons de citer est vrai, si le principe de la division du travail est fondé, il est impossible qu'un gouvernement comme le nôtre, qui s'occupe de toutes choses, qui est à la fois juge, gendarme, instituteur, entrepreneur de canaux, de chemins de fer et de télégraphes, fabricant de drains, irrigateur, etc., etc., il est impossible, disons-nous, que ce gouvernement omnibus remplisse d'une manière convenable la multitude de fonctions dont il s'est chargé, à commencer par celles qui devraient constituer son unique spécialité ; il est impossible qu'il protège suffisamment la vie et la propriété des citoyens ; qu'il nous procure une sécurité qui vaille le prix qu'elle nous coûte. S'il en était autrement, si un gouvernement surchargé d'attributions de toute sorte, réussissait à les bien remplir, s'il attrapait les lièvres qu'il court, évidemment le proverbe populaire aurait menti, et Adam Smith, le profond observateur du principe de la division du travail, devrait être relégué au rang des Fourier, des Cabet, des Louis Blanc, des Pierre Leroux et autres songe-creux. Que disons-nous ? Il devrait être placé beaucoup plus bas, car ces utopistes n'ont fait autre chose que de soutenir l'omnipotence et l'omni-capacité du gouvernement, et de demander, en conséquence, qu'on lui confie toutes les fonctions économiques et sociales, au lieu de lui en attribuer seulement quelques-unes. Si le gouvernement remplissait bien n'importe laquelle des nombreuses fonctions dont il est chargé, le principe de la division du travail serait caduc, et nous n'aurions rien de mieux à faire que de nous lancer, tête baissée, en plein socialisme.

Examinons donc de quelle façon notre gouvernement remplit ses fonctions de grand justicier et de grand policier du royaume, fonctions en vue desquelles il a été institué ; voyons de quelle façon il garantit la vie et la propriété des citoyens.

## II.

*L'Exposé de la situation du royaume*, pendant la période décennale 1841-50, nous fournit les principaux renseignements dont nous avons besoin pour nous faire une idée de l'efficacité et du coût de l'administration de la justice dans notre pays. Pour ne point nous noyer dans les chiffres, nous nous contenterons de ceux qui concernent les crimes contre les personnes et les propriétés, en laissant de côté les simples délits.

Dans la période 1840 à 1849, le nombre des crimes dénoncés à la justice a été de 12 795. Sur ce nombre, 3 188 seulement, impliquant 4 986 accusés, ont été portés devant les tribunaux. Il y en a eu 9 607 dont les auteurs sont restés inconnus. En admettant que la proportion des accusés soit la même pour les crimes restés inconnus que pour



les autres, on aurait donc 15 025 individus qui auraient échappé à l'action de la police judiciaire.

Ainsi, d'emblée, nous trouvons que les TROIS QUARTS du nombre des crimes dénoncés à la justice, échappent complètement à son action répressive ; nous trouvons que sur quatre criminels, il y en a trois qui lui restent inconnus.

Ce n'est pas tout. Sur les 3 188 accusations dont les cours d'assises ont été saisies, sur les 4 986 accusés qu'elles ont eu à juger, il y a eu 1 410 acquittements, et 235 contumaces. Ainsi donc sur un chiffre probable de 20 011 auteurs ou complices des crimes commis dans la période de 1840-49, 3 341 seulement, c'est-à-dire un sur six ont été atteints et punis. Encore sommes-nous obligés d'admettre pour arriver à cette proportion, que nos tribunaux ont été infaillibles dans leurs jugements ; qu'il ne leur est point arrivé de condamner des innocents.

Tel a été le bilan général des opérations de la police judiciaire et de la justice criminelle dans la période de 1840-49.

Entrons maintenant dans quelques détails. Examinons d'abord quelques-uns des principaux articles de la formidable liste des crimes dont les auteurs sont restés inconnus, et comparons-les aux articles correspondants de la liste des crimes portés devant les cours d'assises.

	Auteurs restés in- connus.	Auteurs mis en jugement.
Assassinat	55	177
Empoisonnement	21	17
Infanticide	126	86
Meurtre	105	234
Avortement	28	5
Incendie	1 507	160
Vol de nuit à l'aide d'effraction, fausses clefs, etc.	} 7 266	2 605
Id. dans une maison habitée		
Id. sur un chemin public		
Id. avec circoncit. aggravantes		

Il ressort de ce tableau comparatif que de toutes les catégories de criminels, les assassins sont ceux que l'action de la justice atteint de la manière la plus efficace, la plus complète ; en revanche, qu'elle est beaucoup moins efficace contre le vol, et qu'elle demeure presque impuissante contre l'incendie. Mais, il y a encore un autre enseignement à tirer de ce tableau, c'est qu'il se commet un bon nombre de crimes dont la justice n'a même pas connaissance, et qui doivent, en conséquence, grossir dans une proportion qu'il est impossible d'apprécier, le nombre des « crimes dont les auteurs sont restés inconnus. » C'est ainsi, par exemple, qu'alors que les incendies figurent dans le tableau pour un nombre total de 1 667, nous n'y voyons figurer que 33 avortements, c'est-à-dire un peu plus de trois avortements par année pour une population de près de 4 500 000 individus. D'où provient la différence si considérable qui existe entre ces deux chiffres ? Uniquement de ce que l'incendie est un crime visible, un crime qui se dénonce de lui-même, tandis que l'avortement est un crime caché, et qu'il est nécessaire de rechercher. La police judiciaire, si mal faite qu'elle soit, ne peut ignorer qu'un incendie a été commis. Il en est autrement pour l'avortement et pour les autres crimes dont la recherche est plus ou moins difficile. Si l'avortement était un crime visible comme l'incendie, ce ne serait point par unités ou par dizaines, qu'il se

compterait, mais par centaines ou par milliers. Il y a donc, comme on voit, à ajouter à la formidable liste des « crimes dont les auteurs sont restés inconnus », une autre liste peut-être encore plus longue sinon plus effroyable, celles des « crimes dont la justice n'a pas eu connaissance ».

Mais laissons de côté les crimes que la justice voit sans en découvrir les auteurs, tels que les incendies, et ceux qu'elle ne voit même pas, tels que les avortements ; arrêtons-nous à ceux dont la répression est la plus efficace, à l'assassinat, à l'empoisonnement, à l'infanticide et au meurtre, et recherchons comment sont punis ces crimes que l'on poursuit avec un soin particulier ; examinons, par exemple, jusqu'à quel point le métier d'assassin peut être considéré en Belgique comme une profession dangereuse.

Sur un nombre total de 826 assassinats, meurtres, etc., venus à la connaissance de la justice, en 1840-49, il y a eu 311 condamnations à mort, et 23 exécutions seulement. 23 exécutions sur 826 assassinats, cela fait 1 sur 36 environ, et cela signifie qu'un homme qui en assassine un autre, dans notre beau pays, ne court qu'un risque sur trente-six d'être retranché, à son tour, du nombre des vivants.

Examinons maintenant quelle est l'intensité des risques qui pèsent sur les industries dites dangereuses, et prenons pour exemple, la plus importante de ces industries, celle de l'extraction de la houille. Dans la période de 1835 à 1844, sur laquelle nous avons des renseignements détaillés, cette industrie a employé 45 000 ouvriers, dont 35 000 à l'intérieur des exploitations. Dans la même période de dix années, les accidents dans l'intérieur des mines de houille ont fait 2 035 victimes, dont :

	1 175 tués.
	860 blessés.
Total.	2 035

En ne comptant que les tués, nous avons 1 175 victimes sur 35 000 ouvriers, c'est-à-dire 1 sur 30, tandis que nous ne comptons parmi les assassins, dans la période de 1840-49, qu'une « victime » de la peine de mort sur 36. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que dans notre Belgique civilisée, le métier d'assassin est moins périlleux que celui d'ouvrier mineur ; cela signifie qu'une compagnie d'assurances sur la vie qui assurerait chez nous des assassins et des ouvriers mineurs, pourrait demander aux premiers une prime inférieure à celle qu'elle serait obligée d'exiger des seconds ; cela signifie qu'il est plus dangereux de s'exposer chez nous au *grisou* qu'à la guillotine.

### III.

Jetons maintenant un rapide coup d'œil sur les conséquences de la déplorable inefficacité de notre administration de la justice. Ces conséquences peuvent être rangées en trois catégories.

1. Insuffisance de la sécurité pour les personnes et les propriétés ;
2. Barbarie nécessaire des peines ;
3. Cherté de l'appareil destiné à protéger les personnes et les propriétés.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur le dommage matériel que cause à la société tout entière l'insuffisance de la sécurité accordée aux personnes et aux propriétés ; nous n'avons pas besoin d'insister non plus sur le mal moral qui résulte de la quasi-impunité dévolue à certains crimes tels que l'avortement et l'incendie, et de la répres-

sion incomplète des autres. Passons donc à l'influence qu'exerce l'inefficacité de la recherche et de la répression des crimes sur la pénalité elle-même.

Depuis un siècle, la pénalité a été considérablement adoucie.

La torture a été abolie, le régime pénitentiaire amélioré, la peine de mort moins prodiguée, et tous les jours des écrivains animés d'une louable philanthropie, demandent que ce vestige des époques de barbarie soit enfin effacé de nos codes. Récemment encore, deux des journaux les plus progressifs de nos provinces, le *Journal de Bruges* et la *Vedette du Limbourg*, faisaient éloquemment le procès de la guillotine, en arguant surtout de son inefficacité prétendue. « La statistique criminelle a démontré, disait le *Journal de Bruges*, que le crime suit toujours la progression de la peine, et qu'il est d'autant plus implacable que celle-ci est plus terrible. » — « Voudra-t-on songer enfin, ajoutait la *Vedette du Limbourg*, en se rappelant les faits de l'histoire, que c'est alors que les peines étaient les plus atroces et les plus hideuses, alors que chaque jour pour ainsi dire on voyait se dresser sur les places publiques les chevalets, les roues, les potences, les buchers, etc., etc., que c'était alors que les crimes étaient les plus hideux et les plus atroces. »

Nous en demandons bien pardon à nos honorables confrères, mais les crimes n'étaient point jadis nombreux et atroces *parce que* la pénalité était cruelle ; ils l'étaient *quoique* la pénalité fut cruelle. S'il en était autrement, en effet, si les crimes croissaient avec la rigueur des peines, le procédé à suivre pour diminuer le nombre des crimes et les rendre moins atroces, serait simple et commode. Il suffirait d'adoucir la pénalité et finalement de la supprimer. Il suffirait de bannir les gendarmes, les geôliers et les bourreaux de notre société pour en bannir du même coup les assassins et les voleurs. Or, nous ne conseillerions pas au gouvernement d'essayer de ce procédé-là, et nous doutons que, la *Vedette du Limbourg* et le *Journal de Bruges*, eux-mêmes pussent la philanthropie jusqu'à l'engager à en faire l'expérience.

Non ! ce n'était point la rigueur barbare des peines qui multipliait les crimes au Moyen âge ; c'était l'insuffisance, la corruption, parfois même l'absence de la police. Qui donc ignore que les voleurs et les assassins étaient alors organisés en corporation, qu'ils possédaient à Paris même, tout un quartier où la police ne s'aventurait point et où ils avaient leurs dépôts, leur arsenal et leurs écoles d'apprentissage ? Qui ignore que leurs bandes infestaient les campagnes sans courir le risque d'y rencontrer la moindre escouade de gendarmes et que dans les villes, nul ne s'avisait de leur disputer la voie publique, après le coucher du soleil ? À cette époque bienheureuse, dans ce bon vieux temps où le grand Coësre régnait paisiblement sur des légions de cagous, de rifodés, de malingreux, de saboulex et de francs mitoux, l'impunité était presque assurée aux criminels, à moins qu'ils ne commissent l'imprudance d'attenter à la sûreté des classes privilégiées. Quelquefois cependant l'audace des malfaiteurs devenait telle, qu'ils empêchaient même le recouvrement de l'impôt. Alors, le monarque s'émouvait et il envoyait ses gens d'armes faire des razzias soit dans la Cour des Miracles, soit dans les campagnes. Pendant huit jours, on pendait, on rouait, on ténailait, on écartelait sur la place de Grève, et la population retrouvait un peu de sécurité ; mais bientôt l'impression causée par ce terrible exemple s'effaçait et les malandrins recommençaient leurs exploits un moment interrompus. Voilà comment on entendait la police au Moyen âge.

Qu'en résultait-il ? C'est qu'il était nécessaire de suppléer par *l'intensité* des peines à leur incertitude et à leur rareté ; c'est qu'on était obligé de punir de mort même de simples délits, et de déployer pour la répression des grands crimes tous les raffine-

ments de la barbarie. Peu à peu, heureusement, l'administration de la justice s'est améliorée, et l'expérience a démontré que la sûreté et la régularité de la répression ont plus d'efficacité que l'intensité des peines. On a pu alors, sans inconvénient, adoucir la pénalité. Que le même progrès se poursuive ; que le risque que courent les auteurs d'attentats contre les personnes et les propriétés d'être saisis et frappés par la justice, au lieu d'être simplement de 1 sur 6 en moyenne, soit de 2, 3, 4 et 5 sur 6, et la pénalité pourra être de nouveau adoucie, sans qu'il en résulte aucun dommage pour la société. C'est ainsi que la peine de mort, par exemple, qui est aujourd'hui encore indispensable à la sécurité publique, pourra être abandonnée, lorsque les assassins, au lieu d'avoir une chance sur deux d'échapper complètement à l'action de la justice, n'en auront plus qu'une sur dix ou sur vingt. C'est ainsi, pour tout dire, que les peines pourront diminuer d'intensité à mesure que l'application en deviendra plus assurée.

Ce progrès si désirable aura, en même temps, pour résultat de réduire dans une proportion considérable le coût de la sécurité intérieure. Les frais de police et de justice s'élèvent actuellement en Belgique à plus de dix millions. Sur ce chiffre, il faut compter environ cinq millions pour le logement, l'entretien et la surveillance d'une population de 7 773 individus qui habitent les 32 prisons ou pénitenciers du royaume. Si l'action de la justice était plus efficace, si le métier d'assassin et de voleur devenait à la fois plus dangereux et moins productif, si le personnel du crime diminuait en conséquence, il est évident que la population de nos prisons finirait par diminuer aussi, au grand profit de nos finances.

On voit donc que le progrès de l'administration de la justice aurait ce triple résultat d'augmenter la sécurité et la moralité publiques, de rendre possible l'adoucissement de la pénalité et de réduire les dépenses de la sécurité intérieure.

#### IV.

Mais ce progrès si souhaitable, ce progrès qui intéresse à un si haut degré les éléments vitaux de notre civilisation, est-il possible avec notre système actuel de gouvernement ? Disons-le franchement : non, il ne l'est point. Vainement on augmenterait le personnel de la police de sûreté, vainement on donnerait à cette administration essentielle l'unité d'action qui lui manque, vainement encore on se préoccuperait moins de la sécurité des gouvernements étrangers et davantage de celle des citoyens belges, vainement enfin on réformerait la constitution vicieuse du jury, on n'obtiendrait qu'un résultat insignifiant et purement temporaire. Notre administration de la justice est aussi bonne qu'elle peut l'être sous le régime actuel, et nous devons même rendre grâce au ciel de ce qu'elle n'est pas plus mauvaise. Il est impossible, en effet, de demander à un gouvernement que l'on accable des attributions les plus diverses et les plus disparates, que l'on oblige d'exercer à la fois une quarantaine de métiers, depuis celui de pédagogue jusqu'à celui de porteur d'eau, il est impossible, disons-nous, d'exiger de ce gouvernement maître-Jacques qu'il remplisse bien tous les devoirs de toutes les professions dont on le charge. C'est merveille même de le voir s'en tirer comme il le fait. Ne soyons donc pas trop sévères à son égard, et s'il arrive par hasard à l'un de nos lecteurs d'être volé ou assassiné, qu'il se garde bien de rendre le gouvernement responsable d'un si fâcheux accident ; qu'il se console en pensant que si le gouvernement s'était occupé plus assidûment de protéger sa vie ou sa propriété, c'eût été aux dépens de la construction de quelque pont ou de quelque viaduc, de la collocation d'une prise d'eau ou de la remonte d'un haras. Car Adam Smith n'était déci-

dément pas un songe-creux et l'on peut appliquer aux gouvernements comme aux particuliers le proverbe populaire : *Qu'il ne faut pas courir plusieurs lièvres à la fois.*

# Les contradictions du Boulangisme

Yves Guyot

Dans cette brochure parue en 1888, Yves Guyot pointe du doigt les contradictions et les sophismes dans lesquels ont sombré le général Boulanger et ses partisans. Pour Guyot, « rendre le pouvoir au peuple » n'est en vérité qu'une rhétorique habile qui cache une volonté d'accroître le pouvoir que la puissance publique fait peser sur les citoyens.

*Le Boulangisme*, par Yves Guyot, député de la Seine, Paris, 1888

## I.

Je suis anti-boulangiste, parce que le général Boulanger représente le coup d'État, la dictature et la guerre.

Un naïf me répond : — Le général et ses amis prétendent que ce n'est pas vrai.

À cela je réplique : — On voit des criminels qui, suivant le conseil d'Avinain, n'avouent jamais après le crime ; à plus forte raison, un escroc ne prévient pas sa dupe de l'escroquerie qu'il va commettre ; un voleur n'informe pas le propriétaire de la nuit et de l'heure où il le dévalisera ; un assassin ne dit pas à sa victime de se tenir sur ses gardes. Louis-Napoléon Bonaparte disait la veille du 2 décembre : « Je verrai des ennemis dans tous ceux qui voudraient changer l'ordre de choses établi. »

Le général Boulanger et ses amis peuvent protester de la parfaite innocence de leurs intentions, j'ai de la méfiance ; j'en ai d'autant plus que leurs actes ont plus souvent contredit leurs paroles.

J'en ai d'autant plus qu'emportés par la logique de leur situation, ils ont eux-mêmes proclamé que leur politique avait pour conséquences le coup d'État et la dictature.

## II. Actes et Paroles

J'ai de la méfiance, car je ne puis concilier ses déclarations et les faits suivants :

Ministre de la guerre, le général Boulanger disait : « L'armée ne doit pas faire de la politique, il n'en sera fait par personne. »

Commandant de corps d'armée, il ne s'occupe que de politique.

Ministre, il disait : « Tant que je serai son chef, l'armée n'a pas à être juge, elle n'aura qu'à obéir. »

Commandant de corps d'armée, il n'obéit pas.

Ministre, il mettait en non activité et plaçait hors cadre le général Schmitz pour s'être permis un blâme indirect à l'un de ses actes.

Commandant de corps d'armée, il se fait interviewer pour attaquer le Ministre de la guerre.

Ministre, il a frappé le général Saussier parce qu'il avait publié une lettre insignifiante sans autorisation.

Général, il fait publier des lettres par MM. Laur et Laguerre, en disant : « Ce n'est pas moi ! » Malice cousue de fil blanc !

Ce commandant de corps d'armée, d'une discipline si sévère pour les autres, vient à Paris avec des déguisements de Tricoche pour organiser une propagande électorale sur son nom, à lui, général inéligible !

Ce commandant de corps d'armée, ce général affirme qu'il est resté étranger aux actes de M. Thiébaud, et, dans des dépêches adressées au comte Dillon, il « recommande de travailler ferme la presse et l'opinion. »

Clérical à Belley, assidu aux offices, il écrit au duc d'Aumale la lettre suivante :

7<sup>e</sup> CORPS D'ARMÉE  
13<sup>e</sup> Division  
95<sup>e</sup> BRIGADE  
133<sup>e</sup> Régim<sup>t</sup> d'infanterie

BELLEY (Ain), 8 mai 1880.

Colonel  
N<sup>o</sup>

Monseigneur,

C'est vous qui m'avez proposé pour général ; c'est à vous que je dois ma nomination.

Aussi, en attendant que je puisse le faire de vive voix à mon premier passage à Paris, je vous prie d'agréer l'expression de ma vive reconnaissance. Je serai toujours fier d'avoir servi sous un chef tel que vous, et béni serait le jour qui me rappellerait sous vos ordres.

Daignez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon plus profond et plus respectueux dévouement.

Général BOULANGER.

À Monseigneur le duc d'Aumale.  
Paris.

Expulsant en 1886 le duc d'Aumale, il nie la lettre jusqu'à ce que l'autographe en soit mis sous les yeux du public.

Rentré dans la vie civile, candidat, député, il continue ses contradictions :

Le 30 mai 1887, en quittant le Ministère, il affirme sa « fidélité aux lois constitutionnelles, dont le respect doit, dans nos cœurs, dominer tous les autres sentiments. »

C'est pourquoi il n'a pas de termes de mépris assez forts pour elles !

Le 3 mars 1888, il écrivait : « Jamais, pour quoi que ce soit, et à quelque époque que ce soit, je ne ferai alliance avec les ennemis de la République. »

C'est pourquoi il a pour allié le marquis de Breteuil, monarchiste, et le baron Dufour, bonapartiste.

Le 12 avril, il déclare qu'il aspire à la Présidence de la République.

Le 27 avril, il affirme qu'il en votera la suppression. Dans son projet de résolution du 4 juin, voici comment il la comprend : « Ce qui importe, c'est que le chef de l'État cesse d'avoir la situation effacée que lui a faite la Constitution de 1875. »

Le 10 avril, il déclare « qu'il ne veut représenter à la Chambre que les électeurs du Nord. » Le 21 avril, il déclare « qu'il est et entend rester député du Nord. »

C'est pourquoi il devient candidat dans l'Ardèche, dans la Charente-Inférieure, dans la Somme et dans la Seine, sans compter les départements où il pose sa candidature tout en la désavouant !

Dans d'autres circonstances, on trouve les mêmes contradictions.

Se trouvant insulté, au Sénat, par M. de Lareinty, il choisit le pistolet au lieu de l'épée, et il a l'air de faire une grâce à son adversaire. Son pistolet rate, et le général Boulanger fait dire : « Le général n'a pas tiré », et, par cette équivoque, tourne un accident en apparence de générosité.

Le 22 juillet 1887, M. Jules Ferry l'ayant appelé « Saint-Arnaud de café-concert », il veut un duel au pistolet pour « égaliser les chances », dit-il. Ses témoins émettent des prétentions en dehors de toutes les habitudes. Les témoins de M. Jules Ferry eurent le tort de paraître reculer. M. Boulanger s'écria qu'« il ne voulait pas d'un duel presque sans danger », « un duel pas sérieux », « une réparation dérisoire » (Lettre du 6 août).

Jugeait-il donc ainsi son duel avec M. de Lareinty ? Alors, c'était donc un duel pour rire, pour amuser la galerie, et non pas « pour venger son honneur de soldat ? »

Le 13 juillet 1888, il lance une insulte à M. Floquet, président du Conseil, en transportant à la tribune un langage qui ne serait pas toléré dans un corps de garde. Cette fois, c'est un civil qui lui demande réparation. Il n'a pas recours au pistolet que M. Boulanger semblait accorder par condescendance ; ce pékin choisit l'épée, l'arme de l'officier, l'arme française par excellence, et on s'aperçoit que si M. Boulanger, dans ses duels, réclamait le pistolet, l'arme du hasard, c'est qu'il ne savait pas se servir de l'épée.

Il semble calqué sur le portrait que Salluste a tracé de Catilina : « Capable de tout feindre et de tout dissimuler, avide du bien d'autrui, il avait assez de faconde mais peu de jugement. Un immense désir d'asservir la République s'était emparé de lui : peu lui importaient les moyens d'atteindre ce but. »

### III. Son Programme.

Le général Boulanger parle « des mains qui exploitent la République » ; « des convulsionnaires de la Chambre » ; des « politiciens déconsidérés » ; du Parlement « stérile et impuissant ».

Il veut les remplacer « par le droit de la nation », « la République de tout le monde ». Il veut « donner aux paysans le pouvoir d'être leurs propres mandataires et d'améliorer eux-mêmes leur sort. » (Discours de Nevers, 2 décembre 1888).

C'est pourquoi il veut faire la République d'un seul.

« Ce qui importe, c'est que le chef du pouvoir exécutif cesse d'avoir la situation effacée... » (4 juin 1888)

« Un seul ministre suffit, c'est le Président de la République. » (Parti national, 18 avril 1888).



« La Chambre doit être formée par des délégués du peuple, pour voter ou repousser sans discussion les lois élaborées par un Conseil d'État. » (18 avril 1888).

Un seul homme parlant et agissant ; des ministres qui ne sont que ses commis ; une Chambre muette : c'est ce que le général Boulanger appelle « la République de tout le monde » ; nous appelons cela, nous : la dictature d'un seul !

Cette conception de constitution est ce qu'il appelle « la République fondée sur le respect de la liberté et la souveraineté du peuple. » Nous appelons, nous, ce plagiat de la Constitution de 1852, la suppression de la liberté et l'anéantissement du suffrage universel.

Il a avoué lui-même la manière dont il considère le peuple.

« Il faut un Gouvernement fort. »

« Le peuple a besoin qu'on s'occupe de lui comme d'un enfant. » (10 avril 1888. Lettre à M. H. Loyson).

Le général Boulanger lui promet la pâtée, s'il est bien sage ; il lui donnera le fouet, s'il n'est pas obéissant.

Comme Bonaparte, il appelle « souveraineté du peuple » la remise de tous les pouvoirs du peuple entre ses mains.

Comme il prétend incarner le peuple, du moment qu'il sera le maître, c'est le peuple qui sera souverain. « Quand Stanislas buvait, la Pologne était ivre. »

La politique, pour M. Boulanger, « c'est un duel entre moi et le Parlement. »

Dans son manifeste aux électeurs de la Seine, il répète le pronom possessif vingt-cinq fois.

Lui seul et c'est assez ! Lui et toujours lui ! Voilà son seul programme !

À cette question : — Que ferez-vous ? Quel est votre plan ? votre programme ? Les Boulangistes répondent : — Vive Boulanger ! — Qu'entendez-vous par la révision de la Constitution ? — Vive Boulanger ! — Quelle est votre Constitution ? — Vive Boulanger ! — Veut-il être président, dictateur, empereur ? — Vive Boulanger ! — Est-ce la guerre, la paix ? — Vive Boulanger ! — La République, l'Empire, la Monarchie ? — Vive Boulanger !

*Ave Cesar !*

#### IV. Le coup d'État

— Soit : c'est la dictature ! me dit le naïf, mais ce n'est pas le coup d'État. Le général Boulanger n'a-t-il pas dit à Nevers : « L'histoire n'aurait rien à reprocher à Louis-Bonaparte s'il s'était borné à prendre le pays comme juge suprême. »

— Eh ! ne vois-tu pas que cette phrase même contient la théorie du coup d'État. C'est ce que Louis-Napoléon Bonaparte appelait « sortir de la légalité pour rentrer dans le droit. » Il brise la Constitution, et se fait plébisciter.

Mais pour être sûr que le pays ne lui donnerait pas tort, il emprisonne ses adversaires et massacre les gens sur le boulevard. Dans les départements, il fait la chasse à ceux qui défendent la République ; il guillotine et fusille les défenseurs de la République, il déporte et exile les autres ; il défend aux journaux d'écrire, sinon pour chanter ses louanges ; aux gens de parler, sinon pour célébrer ses vertus.

Mis à même, le général Boulanger agirait-il autrement ?

Il insinue qu'un coup d'État se fait à l'amiable, et qu'il pourrait casser une Constitution et confisquer un pays sans avoir recours aux moyens de Louis-Napoléon Bo-

naparte. Cette naïveté prouve la confiance, poussée jusqu'à l'abus, qu'il a dans la crédulité de ses partisans.

Il lui était réservé d'ajouter à toutes ses promesses de charlatan le coup d'État anodin et bénin.

Les hommes du Deux-Décembre ne s'y sont pas trompés, et l'ont salué comme frère. De Maupas, sur son lit de mort, lui a rendu hommage, comme Berryer, sur son lit de mort, rendait, il y a vingt ans, hommage à Baudin !

Il était encore Ministre de la guerre, que M. Delafosse allait le trouver et lui disait : — « Devenez le maître ! prenez la dictature militaire ! » et que le général Boulanger répondait à cette proposition de trahison en l'invitant à déjeuner.

Depuis, M. Laguerre, à un rédacteur du *Nouvelliste de Rouen*, disait : « Je ne serais pas, à la rigueur, ennemi d'un coup de force qui briserait la résistance du Sénat et celle du Président. »

— Et la Constitution ? demanda le journaliste, qu'en faites-vous dans tout cela ?

« M. Laguerre sourit avec un léger haussement d'épaules. »

Mais M. Laguerre n'eût-il rien dit, M. Boulanger n'eût-il pas rendu hommage à Louis-Napoléon Bonaparte, ne serait-il pas entouré d'hommes du Deux-Décembre et de leurs descendants, que j'aurais le droit de considérer la politique de M. Boulanger comme celle du coup d'État, car c'est son seul dénouement !

## V. La Guerre

Supposons, par une hypothèse impossible, que le coup d'État de M. Boulanger réussisse, que 1851 puisse se recommencer ; que se passera-t-il ?

L'histoire de tous les temps nous l'apprend.

Le despote ne peut tenir les promesses contradictoires qu'il a faites. Si serré que soit le baillon avec lequel il a étouffé le pays, il entend des murmures, il surprend des soubresauts qui annoncent le réveil. Alors il essaie de distraire le pays de son oppression intérieure en le jetant dans la guerre : et il fait la guerre, non pas dans l'intérêt national, mais dans l'intérêt de sa politique. Il la fait comme dérivatif. C'est une saignée qu'il donne à l'élément jeune et actif.

Louis-Napoléon Bonaparte avait crié à Bordeaux : « l'Empire, c'est la paix ! » Dès le lendemain, il faisait contre la Russie la guerre de Crimée pour un prétexte qui fait hausser les épaules aujourd'hui ; il a continué par la guerre permanente : Chine, Italie, Mexique, et enfin, pour assurer le trône à son fils, la funeste guerre de 1870 !

M. Boulanger fait répéter aussi « qu'il veut la paix ». Nous avons le droit d'ajouter à sa parole la confiance qu'a méritée celle de Louis-Napoléon.

Serait-il de bonne foi aujourd'hui, qu'il serait emporté par la logique de sa situation : il ferait la guerre, s'il arrivait au pouvoir, parce qu'il ne peut gouverner que par la guerre.

Cette guerre ne serait pas la guerre de la France. Ce serait la guerre de Boulanger, comme la guerre de 1870 fut la guerre de l'Impératrice.

## VI. La moralité politique du boulangisme

Les moyens de propagande politique dont se servent M. Boulanger et ses partisans, nous indiquent les scrupules qu'il apporterait dans le Gouvernement de la France, si jamais il arrivait au pouvoir.

Déjà, il trouve moyen de supprimer la liberté des électeurs par ses escouades d'agents payés, de camelots, de gens embauchés pour tout faire, sous la direction de Wallet, ancien directeur de la Sûreté. Ils se précipitent sur le département où il opère. Se présente-t-il ? Non seulement ils l'acclament, mais ils assomment ceux qui protestent ou simplement ne partagent pas leur enthousiasme.

Y a-t-il une réunion ? Ils s'y précipitent, envahissent la tribune, et ne permettent que les cris de : Vive Boulanger !

En même temps, il les munit de sifflets à roulette contre ses adversaires.

Ces misérables moyens montrent le respect que le général Boulanger et ses amis ont pour le suffrage universel qu'ils prétendent défendre : ils procèdent par intimidation et par corruption.

On le voit se promener avec l'écharpe de député — qu'il veut déchirer dans l'avenir — sur son pardessus, afin qu'il n'y ait pas d'erreur sur sa personne : C'est lui ! Le voilà ! *Ecce homo !*

On distribue des chromolithographies qu'on lui envoie de Hambourg (Allemagne), où il est représenté en bellâtre, couvert de galons d'or et de croix, de plumes.

Ces procédés sont connus, ils sont ceux de Mangin, de Barnum, et autres charlatans plus ou moins célèbres. Ils réussissent auprès des ignorants et des badauds.

Quant à moi, ils suffiraient pour m'empêcher d'être boulangiste.

Et ici je pose une question à tous les partisans du général Boulanger.

D'où vient l'argent ?

Non seulement il dépense de l'argent dans un but politique, mais il en dépense encore largement pour ses besoins personnels. D'où vient l'argent ?

Il y a eu en Angleterre, pour des œuvres politiques et sociales, de larges souscriptions ; il y en a eu aussi en France : mais elles se faisaient à découvert.

Ici, elles sont mystérieuses.

Le général Boulanger a dit qu'il avait reçu 400 000 francs d'Amérique, de connaissances qu'il avait faites lors de sa mission militaire au centenaire. Ce serait la preuve qu'il avait eu une singulière manière de la comprendre.

On est en droit de supposer qu'il en a reçu du comte de Paris ou de ses amis et de certains bonapartistes.

Si c'est de l'argent de l'étranger, il contracte, dans le but de devenir le maître de la France, des dettes qu'il faudra qu'il paie. Comment ? Monopoles, fournitures d'armée, influences de toutes sortes.

Je ne peux pas comprendre par quel artifice le général Boulanger concilie son patriotisme et ses obligations.

S'il touche de l'argent des monarchistes et des bonapartistes, est-ce donc pour rien ? n'est-ce pas à la condition qu'il en fasse œuvre contre la République ?

Comment concilie-t-il ses cris de : Vive la République ! et les ressources qu'il accepte pour la détruire ?

De toutes manières, le général Boulanger est un homme en commandite. Il y a des gens qui pontent sur lui ; il a un parti de *bookmakers* dont il est l'enjeu !

En même temps, lui et ses partisans parlent avec dédain « de la corruption du régime parlementaire », et « de ses hontes », et « de ses gaspillages, et des compétitions qui l'avilissent ».

C'est bien le même général Boulanger qui, dans un souper de rastaquouères et de filles, leur a promis de les débarrasser de la « voyoucratie » pour la remplacer par le règne « des honnêtes gens » — le leur !

Le général Boulanger n'a qu'un point fixe dans son orientation politique : « Arracher la France aux institutions libres pour en faire sa proie. »

Ce mot, qu'il ose appliquer aux autres, résume l'idéal rapace qu'il poursuit avec ses commanditaires et ses complices.

## VII. Les Boulangistes

Nous rappelons que le 3 mars 1888 le général Boulanger écrivait : « Jamais, pour quoi que ce soit, et à quelque époque que ce soit, je ne ferai aucune alliance avec les ennemis de la République. »

Un mois après, il demandait les voix des électeurs bonapartistes et réactionnaires du Nord, et se faisait patronner dans la Dordogne par le baron Dufour.

Depuis, s'il continue à crier : Vive la République ! il a jeté tout masque.

Le jour du mariage de sa fille, à l'église de Passy, M. Boulanger a passé la revue de son état-major. En voici la composition :

*Républicains* : MM. Naquet, Laguerre, Henri Rochefort, Vergoin, Laur, Laisant, Le Hérissé, Turquet, Michelin, Kœchlin-Schwartz, de Susini, Gaston Laporte, Farcy, Saint-Martin, Vacher, colonel Astima, de Ménorval, Lalou.

*Bonapartistes et Monarchistes* : MM. Cunéo d'Ornano, Jolibois, Dugué de la Fauconnerie, duc de Feltre, Lenglé, Roy de Loulay, Robert Mitchell, baron Escassériaux, Calvet-Rogniat, de Martimprey, général de Lacretelle, Gaudin de Vilaine, baron Dufour, Albert Duchesne, des Rotours, général du Barrail, Thellier de Poncheville, P. Chassaing-Goyon, Galpin, Marius-Martin, Quentin-Bauchart, Maurice Binder, vicomte de Turenne, Georges Thiébaud, Clément de Royer, baron de la Bouillierie, Hyvroix, de Legge, marquis de Villeneuve, de Loqueyssie, Xavier Feuillant, de Montéty, Bottieua, Georges Lachaud.

La reine de la fête est la duchesse d'Uzès.

Parmi les adeptes de M. Boulanger, il faut ajouter à cette liste M. Émile Ollivier, l'homme de la fin de l'Empire, qui l'avait salué en même temps que M. de Maupas, l'homme du commencement ; M. Pau de Cassagnac, qui témoigne toutes ses sympathies pour « cette catapulte de la République » ; le marquis d'Estourmel, qui l'a patronné dans la Somme, et le marquis de Breteuil, qui a mis le comte de Paris et les monarchistes, et lui-même à sa suite !

## VIII

Le 31 décembre 1888, voici en quels termes est patronnée, dans la Charente, la candidature du candidat boulangiste : « Voter pour M. Dupont, c'est assurer le triomphe d'une liste de droite aux élections de 1889. »

Des républicains de bonne foi ont pu croire un moment que M. Boulanger représentait la République, le radicalisme, le patriotisme.

Aujourd'hui, une semblable méprise n'est plus duperie, c'est complicité.

Toute équivoque a disparu : voter pour Boulanger, c'est voter contre la République !

C'est voter aussi pour le cléricalisme, car sur ce point « sa conscience » n'a jamais varié. » (11 août 1888).

### IX. Les Électeurs de Boulanger

Cette équivoque, du reste, a fait beaucoup moins de dupes que les partisans du général Boulanger de le prétendent.

Mais voyons les faits : Candidat dans les Bouches-du-Rhône, il n'a eu qu'un nombre de voix insignifiant ; dans l'Ardèche, il a été battu ; dans l'Isère, où sa candidature était posée hypocritement, il n'a obtenu qu'une minorité insignifiante.

Où a-t-il été élu ? Dans la Dordogne, une des anciennes citadelles du bonapartisme !

Dans le Nord, dans la Somme, dans la Charente-Inférieure. Ces trois départements font partie des onze départements où la députation se compose d'une majorité réactionnaire et de quelques républicains.

Candidat des réactionnaires, du comte de Martimprey, dans le Nord, du marquis d'Estourmel, dans la Somme, de tout le parti bonapartiste, dans la Charente-Inférieure, il est leur élu : et il n'est que leur élu. Le nombre des républicains plus ou moins douteux qui ont leur part de responsabilité dans ses succès est très limité.

Les départements complètement républicains sont au nombre de cinquante-sept. Il n'a pu encore se faire élire par aucun d'eux : Ce ne sera pas le département de la Seine qui donnera l'exemple d'une telle aberration !

### X. Les Dévots de Boulanger

On habille un morceau de bois, on le couvre de soie, de médailles, d'ornements d'or, on le met dans une niche ; des gens font brûler des cierges devant lui, lui adressent des prières, lui demandent fortune, santé, bonheur, pluie ou beau temps : c'est le fétichisme !

Adorer un nom, un homme à cheval, à panaches, à passementeries, et croire qu'il est capable, par un pouvoir magique, de faire le bonheur d'un peuple, de créer de la richesse, de concilier les économies et les dépenses, de résoudre toutes les questions qu'il ne connaît pas : c'est la forme politique du fétichisme.

Elle s'est appelée le bonapartisme.

Elle s'appelle le boulangisme.

Non seulement ces mots ont de commun les lettres initiales et finales, mais ils représentent le même esprit.

### XI. Un Parallèle

Les boulangistes reprochent au Parlement son impuissance. Bien.

Ouvrez le *Bulletin des Lois* de 1851 à 1870, pendant les dix-huit années de despotisme impérial, où sont les réformes ? les lois importantes ? Pendant ces années silencieuses, il n'y avait point de « bavards » pour retarder une Chambre muette ; s'il y avait des intrigues de Cour, il n'y avait point d'intrigues parlementaires, puisque les ministres n'étaient responsables que devant l'empereur ; il n'y avait point d'interpellations, ni de questions politiques, puisqu'elles étaient interdites ; et cependant, si vous ouvrez le *Bulletin des Lois*, vous n'y trouverez que le néant.

Nous avons une Constitution chargée d'impedimenta, soit. Il n'y a que onze ans, à partir du lendemain du 16 mai, qu'elle fonctionne régulièrement ; elle a donné comme grandes lois, la liberté de la presse, la liberté de réunion, ces instruments indispen-

sables à tout progrès pacifique ; elle a donné les lois sur l'enseignement, destinées à faire une profonde révolution sociale dans le pays ; elle a donné la loi sur les Syndicats professionnels, qui est en avance sur nos mœurs ; elle va donner une loi militaire basée sur l'égalité des citoyens devant le plus lourd des impôts ; et, espérons-le, un certain nombre de réformes qui n'ont été accomplies ni par la Monarchie, ni par l'Empire, ni par la majorité réactionnaire de l'Assemblée nationale, puisqu'ils ont laissé au parti républicain le soin de les réaliser.

Il les réalisera avec le concours de tous, en s'inspirant des libres discussions auxquelles tous peuvent prendre part ; il les réalisera par la liberté et par la discussion.

Le boulangisme, lui, recommencerait la sinistre histoire du second Empire : Le coup d'État avec toutes ses conséquences d'oppression et de proscription, la dictature — et la guerre entreprise pour un homme et non pour la France !

Voilà pourquoi je suis anti-boulangiste, et que tous les bons citoyens, tous les patriotes, tous les républicains, doivent être anti-boulangistes.

# Gustave de Molinari, un économiste penseur de la religion

Benoît Malbranque

Aujourd'hui, les religions nous inquiètent ou nous terrorisent. Elles sont pourtant appelées, soutient Gustave de Molinari dans *Religion* (1892), à jouer un rôle déterminant dans nos sociétés modernes. À partir des enseignements de la science économique, l'auteur montre que la religion, besoin naturel de l'homme, fut dans l'histoire un facteur d'ordre et de paix, et qu'elle a entraîné à sa suite plus d'avantages que de maux. En insistant sur l'importance de la puissance morale de l'homme pour le développement de la civilisation, il conclut sur l'utilité du soutien religieux, si l'humanité entend vivre dans la paix et la prospérité.

À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, le sentiment religieux se présente à nos esprits sous un aspect répulsif et inquiétant. Capturé par l'extrémisme, auquel il sert de combustible, son enthousiasme est devenu fureur, sa puissance une terreur. Les termes mêmes dans lesquels se pose et se résout la question religieuse ont été renversés. Dans cet environnement, penser la religion nous est devenu particulièrement ardu, si ce n'est impossible.

Afin d'échapper à ce climat et de dominer une problématique qui, à l'heure actuelle, nous domine, le recours à l'histoire nous est non seulement utile, mais urgent. Les leçons d'un intellectuel du passé, détaché de nos préoccupations et de nos passions, peuvent nous permettre de prendre du recul et de renouveler le point de vue par lequel nous considérons le fait religieux.

C'est avec un étonnement bien compréhensible que nous lisons ici Gustave de Molinari soutenir son opinion que la religion est un besoin naturel de l'homme, qu'elle fut dans l'histoire un facteur d'ordre et de paix, et qu'elle a encore un rôle majeur à jouer dans nos sociétés modernes. Nous tâcherons d'analyser dans cette introduction les fondements de ces idées, en rupture profonde avec nos sentiments contemporains, et les arguments par lesquels ils sont défendus.

Notons avant de commencer que c'est avant tout en économiste que Gustave de Molinari étudie le fait religieux, son histoire et son futur. Non pas qu'il s'intéresse principalement au budget de l'État lié aux religions, au coût de construction des lieux de culte et de l'entretien des prêtres, ou même, à la manière de Max Weber, à la comparaison entre l'*ethos* économique de telle ou telle religion. Si dans *Religion* Molinari se présente essentiellement à nous comme un économiste, c'est parce qu'il conserve pour l'analyse du fait religieux tout l'appareil analytique qu'il emploie dans l'étude du

commerce international, du rôle de l'État, ou du fonctionnement d'une économie de marché. Dans sa biographie de référence de l'économiste belge, Gérard Minart note bien cette intrusion volontaire de la méthode économique dans les autres domaines du savoir, et en particulier dans la question religieuse : « Quand Molinari plaide pour la liberté des cultes — domaine sans doute le plus éloigné intellectuellement de l'économie pure — c'est pour dénoncer les concordats, ces *traités de commerce* religieux conclu entre la papauté et les puissances catholiques, c'est pour fustiger ces États qui mettent leur pouvoir au service d'un *monopole* spirituel, c'est pour rappeler que la *contrebande* religieuse des hérésies était proscrite, c'est pour souligner qu'on brûlait les *contrebandiers avec la contrebande* puisqu'on jetait au feu l'hérétique avec ses livres, c'est pour marquer que la religion *protégée* faisait de *bonnes affaires* grâce à ce *monopole*, c'est pour déplorer que le *producteur* de religion en position dominante fournissait aux *consommateurs* une *denrée* dont la *qualité* laissait de plus en plus à désirer, c'est pour annoncer que cette exploitation exclusive du *marché* religieux accordée et garantie au culte catholique n'aura qu'un temps. »<sup>1</sup> Au-delà du vocabulaire, c'est bien sûr une même méthode, l'étude du fait social au point de vue des coûts et des avantages individuels, et surtout une même conviction, la supériorité de la libre initiative individuelle sur toute forme de contrainte collective, que conserve Molinari dans son écrit sur la religion.

L'application de cette méthode économique est la raison principale qui explique les conclusions relativement surprenantes — dans le climat intellectuel actuel — auxquelles parvient Molinari dans ce livre. L'analyse qu'il conduit et les thèses qu'il défend prennent en effet tout leur sens quand on considère sa pensée économique. Estimant grandement les effets de l'ordre et de la paix sur le développement matériel et intellectuel des peuples, Molinari est particulièrement attentif au rôle positif joué par les religions dans l'établissement ou le maintien de cet ordre si précieux ; averti de longue date et par des expériences sans cesse renouvelées de la supériorité de la libre concurrence sur le monopole, il n'a pas de mal à faire le lien entre les privilèges de l'Église et les abus religieux qui se sont manifestés aux mêmes époques ; enfin, grand théoricien de l'économie et partisan de réformes profondes de politique économique, il ne doute pas que les conclusions pratiques de sa science, notamment sur la question de l'épargne, ont besoin du soutien de la force morale individuelle, sous peine de rester lettre morte.

### I. La religion, besoin naturel de l'homme

Habitué à étudier les causes qui déterminent les actions humaines, Molinari s'attache en premier lieu à considérer la religion comme un véritable besoin.

Le déclin de la foi religieuse dans les sociétés modernes ne doit pas faire oublier le fait, historiquement documenté, de la domination presque absolue des religions dans les temps primitifs. L'ethnologie peut parfois paraître la science des exceptions, et en l'espèce les cas épars de sociétés primitives purement athées existent bel et bien ;

<sup>1</sup> Gérard Minart, *Gustave de Molinari : pour un gouvernement à bon marché dans un milieu libre*, Institut Charles Coquelin, Paris, 2012, p.302



toutefois le principe de l'universalité religieuse dans les premiers temps de l'humanité n'en est pas moins acquis. Toute la question sera d'expliquer ce phénomène : pourquoi l'homme primitif est-il généralement porté à concevoir une explication religieuse du monde qui l'entoure ?

Molinari considère ce problème comme crucial, car il détermine la suite des raisonnements sur le sujet du fait religieux. La religion, soutient-il, est un besoin humain : il naît spontanément et tire son origine de l'état d'infériorité dans lequel l'homme — et l'homme primitif tout particulièrement — se trouve vis-à-vis des forces de la nature. Quand l'homme considère le soleil, la pluie, la foudre ; quand il voit l'eau qui coule dans les rivières ; quand l'un de ses semblables est frappé par la maladie ou par la mort ; quand, en bref, la nature agit sur lui ou lui montre son pouvoir, il est impressionné et, ne sachant s'expliquer ces phénomènes, il les attribue à une puissance invisible, à une sorte d'homme incroyablement puissant — à un Dieu.

Quelle forme attribuera-t-il à cette puissance supérieure ? L'homme ne connaît pas d'autre chose que le monde qui l'entoure ; ainsi il conçoit un Dieu à son image : c'est une sorte d'homme omnipotent, dont il faut dompter les caprices et qu'il s'agit de flatter par des offrandes. D'où l'aspect par lequel se présentent les religions primitives, où l'homme interagit avec les divinités comme un esclave avec son maître, c'est-à-dire dans un mélange de respect et de soumission.

## II. La fonction politique de la religion dans les premiers temps

Molinari continue en observant que les religions primitives ont aidé à fortifier le cadre légal et politique des premières cités et des premiers États, en appuyant les premières règles du droit par des préceptes d'un ordre supérieur. Le concours de la religion était alors d'autant plus nécessaire que les hommes étaient encore trop peu habitués à la soumission aux lois et à la reconnaissance d'une puissance publique quelconque, qui vienne limiter leur autonomie et sécuriser leurs relations. D'où cette conclusion que la religion a servi historiquement à garantir la paix et le progrès de la civilisation. Molinari s'explique :

« Plus un peuple est religieux, mieux il observe les lois, moins aussi il a besoin de recourir à l'intervention du pouvoir temporel pour les faire respecter. L'ordre que ce pouvoir eût été, selon toute apparence, incapable d'établir et de maintenir, à une époque où l'immense majorité des hommes étaient dépourvus à la fois des lumières nécessaires pour en connaître les conditions, et de la force morale non moins nécessaire pour s'y soumettre, l'ordre sans lequel aucune société ne peut subsister, la foi religieuse l'établit et le maintient, avec une efficacité merveilleuse et un minimum de frais. D'où l'on peut conclure que si l'espèce humaine n'avait pas été pourvue du sentiment religieux, elle n'aurait pas dépassé le niveau des autres espèces animales. C'est la religion, beaucoup plus encore que l'aptitude à fabriquer des outils, qui a créé la civilisation. »

En solidifiant la morale, la religion a solidifié le droit, et tout ce qu'il entraîne et permet : progrès des lumières et développement économique. Sans la religion, la civilisation aurait peiné à affermir ses bases et son avancement aurait été retardé, voire compromis. Cette œuvre utile, la religion l'a produite en promouvant une discipline, des sacrifices et un respect envers le pouvoir qui, s'ils ont conduit plus tard aux abus

du despotisme sous toutes ses formes, étaient alors, au début des sociétés, d'une nécessité impérieuse.

### III. Les avantages et les inconvénients des religions

Au cours de l'histoire de l'humanité, les religions ont donc eu des avantages précieux. C'est une conclusion douteuse pour beaucoup, pour tous ceux qui associent religion avec intolérance, dogmatisme et violence. Pour réfuter les partisans de la fin des religions, dont la gauche socialiste à l'époque de Molinari était remplie, l'économiste belge entend dresser un bilan rigoureux de l'actif et du passif des religions, permettant de comparer les services qu'elles ont rendus aux maux qu'elles ont causés.

Les maux sont bien connus. L'intolérance religieuse, la difficile cohabitation de plusieurs cultes au sein d'un même espace géographique, quand même elle ne s'est pas transformée en guerre ouverte, a provoqué un climat délétère et des contraintes diverses qui ont bridé le développement naturel des peuples.

C'est en insistant sur les avantages, trop peu décelés, de la croyance religieuse, que Molinari rétablit la balance. « Si haut qu'on puisse l'évaluer, écrit-il, le *passif* des religions ne forme certainement pas la centième partie de leur actif. » Le soutien que la religion offre à l'ordre, l'incitation qu'elle donne à la production économique, à l'amélioration morale et à l'honnêteté, le sentiment de justice qu'elle inspire, la bienveillance envers les autres hommes qu'elle commande, tout cela, selon Molinari, doit s'apprécier à son juste prix.

### IV. La religion sous le régime du monopole et sous celui de la liberté

En poursuivant son analyse, Molinari observe d'ailleurs que les maux imputables aux religions sont des résultats directs du climat de monopole dans lesquelles elles ont longtemps évolué. À l'inverse, il montre que la propriété et la liberté des cultes sont des conditions du progrès religieux et du concours des religions à l'amélioration de la civilisation.

En tant qu'économiste, on l'a dit, il est très averti du caractère nuisible du monopole. Par son expérience même, il a pu se convaincre du bienfondé de son raisonnement concernant les religions. Un seul exemple suffira ici. Le 12 juin 1856, l'Église catholique ajouta à son Index des livres interdits le *Dictionnaire de l'économie politique* dirigé par Guillaumin et Coquelin, et dans lequel Molinari a fourni de nombreux articles. « On condamne volontiers ce qu'on ignore, réagira-t-il, et il y a apparence que si les inquisiteurs de la foi avaient su un peu d'astronomie, ils se seraient abstenus de condamner Galilée. »<sup>1</sup> Le monopole qu'entend exercer l'Église sur la production intellectuelle aurait des effets désastreux s'il était mieux respecté. Il n'en est pas moins nuisible et condamnable.

Mais c'est surtout l'alliance des religions avec la sphère politique, et leur utilisation du pouvoir pour se garantir des privilèges et repousser les cultes concurrents, que condamne Molinari, parce que ces manœuvres, au contraire du monopole intellectuel,

<sup>1</sup> *L'économiste belge*, 20 novembre 1856, N° 22 de la deuxième année, p.5

se répercutent avec force dans la pratique. En France, rattachée au budget de l'État, et devenue une sorte de département ministériel, la religion catholique a été contaminée par les vices du régime administratif et a perdu le sens de sa mission première. Ainsi Molinari écrit-il :

« Le "cléricalisme" ou l'alliance de la religion avec la politique n'en est pas moins nuisible au clergé qu'il démoralise et à la religion qu'il discrédite. En s'adonnant à la politique, en intervenant dans les élections, en intrigant pour mettre le gouvernement aux mains d'un personnel à sa dévotion, non seulement le clergé néglige la culture religieuse et morale des populations, qui devrait être son unique affaire, mais encore il contracte les habitudes immorales et il se livre aux pratiques vicieuses qui sont inhérentes au politicianisme, le mensonge, l'intimidation, la corruption. »

C'est contre leur intérêt profond que les catholiques s'ingénient en France pour protéger leurs privilèges et se constituer en religion monopolistique. La liberté des cultes solutionnerait le déclin de la foi et la multiplication des abus et des scandales issus du monde religieux. Elle améliorerait la diffusion et la qualité de la parole religieuse ; elle élèverait moralement les prêtres en les détachant de pratiques politiques dégradantes voire honteuses, pour les replacer dans le domaine de la diffusion des préceptes religieux et de la solidification de la morale.

On s'illusionne lorsque l'on considère que les vertus de la concurrence ne sont valables que pour la sphère matérielle et économique. L'action régulatrice qu'elle effectue naturellement, en forçant les hommes à s'améliorer constamment sous peine d'être exclu du marché, se retrouve tout aussi bien dans le domaine intellectuel et moral. Ce n'est qu'aux époques où le culte était libre que les religions ont tâché de rendre leurs pratiques plus respectables, plus modernes et plus visiblement utiles.

Selon Molinari, cette liberté, pour être complète, doit se joindre à la propriété : les différentes religions doivent pouvoir amasser des capitaux et les faire servir, selon leurs souhaits, pour des constructions de leurs lieux de culte, pour des œuvres bien-faisantes, etc. C'est le développement des religions dans la liberté, dans le cadre du droit, sans subvention ni privilège ni entrave, qui permettra le progrès :

« La propriété et la liberté apparaissent donc comme les conditions du progrès religieux aussi bien que du progrès des industries qui pourvoient aux besoins matériels de l'homme. Le droit d'acquérir et de conserver les capitaux mobiliers et immobiliers et d'en disposer sans entraves procure au clergé la sécurité et l'indépendance, avec les moyens d'améliorer et d'étendre les services du culte. La liberté de choisir entre les cultes suscite la concurrence et détermine un double progrès : une émulation constante d'activité entre les cultes concurrents, et une adaptation aussi complète que possible de leurs services au degré de développement intellectuel de leur clientèle. »

Dans la pratique, la mise en place de cette atmosphère de liberté suppose une réforme de grande ampleur : la séparation de l'Église et de l'État. Aujourd'hui et depuis décembre 1905, cette réforme est derrière nous. En 1892, quand Molinari publie son livre, le projet est encore repoussé par une grande partie de la classe politique et tous les intellectuels ne sont pas encore convaincus de ses avantages. Il s'agit pourtant de

l'émancipation décisive des religions et leur installation sur un terrain de liberté et de libre concurrence qui, comme l'a prouvé Molinari, peut seul garantir leur progrès.

### V. Le rôle des religions dans les sociétés modernes

Revenant, après un détour par l'histoire ancienne et récente, à aborder le présent et le futur des religions, Molinari se refuse au pessimisme. Il n'est pas démontré, soutient-il, que la foi religieuse soit nécessairement destinée à s'effacer, notamment sous le coup de l'avancée scientifique. Selon l'économiste belge, la science fournit des explications à des phénomènes anciennement attribués à l'intervention divine ; mais à travers son développement, elle solidifie l'emprise religieuse sur les notions qui échappent à la connaissance humaine. « Voilà pourquoi, écrit-il, la science ne peut pas remplacer la religion et pourquoi la religion subsistera aussi longtemps que l'humanité. »

Comme au premier jour de l'humanité, le besoin de religion continue à se faire sentir, soutient Molinari. L'homme n'a pas moins besoin aujourd'hui qu'hier des consolations et des espérances que fournissent les religions. Pour le développement de ses facultés et de sa richesse, il doit toujours conserver et améliorer son sens moral. Cette force morale, c'est celle qui transmet le sens de la justice et de la liberté, c'est celle qui incite à la responsabilité individuelle, à la tempérance, au respect, à la bienveillance, à la solidarité. Toutes ces vertus auraient-elles cessé d'être utiles, demande Molinari ? Ne sont-elles pas, pour les sociétés modernes, encore plus nécessaires, encore plus pressantes qu'elles l'étaient dans les temps anciens ?

Armer la conscience d'une force morale, c'est tout l'enjeu, toute la mission des religions pour les sociétés modernes.

Ainsi la religion est-elle appelée à jouer un rôle crucial dans l'amélioration humaine. Elle représente même pour notre auteur la condition du progrès matériel des peuples. Tous les systèmes économiques, eux-mêmes plus ou moins moraux, seront inopérants si les hommes ne sont pas guidés par la religion, transformés, améliorés par la religion. C'est sur cette idée féconde et ô combien actuelle que nous aimerions refermer cette introduction. Molinari écrit :

« Les révolutions sociales pourront bien exproprier le Tiers État au profit du Quatrième État, elles pourront mettre aux mains des ouvriers, les terres, les usines, l'outillage et les matières premières : leur enseigneront-elles l'art de les exploiter, de les reconstituer et de les accroître par l'emploi utile des produits ? Auront-elles la vertu d'améliorer le *self government* individuel, de guérir l'individu de la paresse, de l'incontinence, de l'intempérance et des autres vices producteurs de désordre et de misère ? Non ! pas plus que les révolutions politiques les révolutions sociales ne remédieront à la crise ; elles l'aggraveront au contraire, en détruisant ou en gaspillant le capital de la civilisation. »

Preuve, s'il en était besoin, que si les religions n'appartiennent pas qu'au passé, après avoir empoisonné notre présent elles peuvent même améliorer notre futur.

## Supplément

### Une lettre inédite de Molinari sur la religion (1892)

*En complément de l'étude précédente sur la conception que Molinari se faisait du rôle des religions dans les sociétés contemporaines et antiques, nous publions ici une lettre inédite que l'économiste belge envoya à Charles-Alexandre-Prosper Haulleville (1830-1898), journaliste belge qui venait de publier une recension du livre Religion (1892) de Molinari.*

Paris 5 mars 1892

Mon cher de Haulleville

Je viens de recevoir les articles que vous avez consacré à l'analyse et à l'appréciation de mon livre : *Religion*, et je ne veux pas tarder à vous en remercier. L'analyse est absolument fidèle : c'est la réduction photographique de ma pensée, sauf cependant sur un point assez important. Je ne crois pas que la religion soit nécessaire seulement pour le peuple, je la crois nécessaire pour tout le monde. N'ai-je pas dit, et vous l'avez répété, qu'elle est la condition du développement et de la conservation du sens moral ?

Quant à votre appréciation, elle est celle d'un catholique et elle ne pouvait pas être autre. Vos objections m'embarrasseraient peut-être, si j'étais plus théologien et moins économiste. Mais quand je me reporte aux conditions d'existence de l'homme primitif et de ses successeurs immédiats, chasseurs, anthropophages, etc., je ne puis concevoir qu'il ait possédé d'emblée « une religion pure et vraie » comme celle que je rêve. Je ne puis admettre davantage que la religion chrétienne soit la seule vraie et que toutes les autres n'aient été fondées que sur des impostures. St. Augustin n'a-t-il pas dit que la religion chrétienne existait chez les anciens et n'a jamais fait défaut depuis la naissance du genre humain ? Ce qui signifie évidemment que les concepts religieux des anciens avaient quelque chose de divin.

Enfin, je ne me rends pas bien compte de la différence que vous établissez entre la séparation et la distinction de l'Église et de l'État, et je persiste à croire — toujours en ma qualité d'économiste — que l'Église gagnerait à être placée sous un régime de pleine liberté — impliquant le droit d'association et d'appropriation, tel que l'entendent les économistes et non les politiciens « libéraux ».

Et je me demande où pourra conduire dans l'avenir l'application du principe de l'union de l'Église et de l'État. En effet, si l'union est plus utile que la séparation, toutes les religions, toutes les sectes demanderaient à être unies à l'État, et il ne pourra le leur refuser, à moins de privilégier une religion au détriment des autres. Cette communauté dans l'État avec des religions qu'elle considère comme fausse est-elle bien conforme à la doctrine de l'Église catholique ? Et si l'Église se refuse à l'accepter, c'est donc le monopole qu'elle demande, en justifiant ainsi les défiances que les amis de la liberté manifestent à son égard.

Je m'arrête car je ne veux pas entamer une discussion qui pourrait nous mener loin. Je me borne à vous remercier cordialement du bien que vous avez dit du livre et de l'auteur.

Votre tout affectionné

G. de Molinari

# *In memoriam* Edgard Depitre, mort pour la France (1881-1914)

A. Deschamps, A. Dubois, E. Allix.

Jeune professeur, co-directeur de la *Revue d'histoire des doctrines économiques*, Edgard Depitre rééditait les grands économistes libéraux du passé, les Physiocrates en tête. Il préparait d'autres rééditions — qui auraient été si utiles pour que la France se souvînt de son héritage libéral — quand la guerre se déclara. Il est mort au combat, en novembre 1914.

*Revue d'histoire économique et sociale*, huitième année, 1920

## EDGARD DEPITRE

Edgard DEPITRE était né le 7 juin 1881, dans la jolie cité de Villers-Cotterets. Brillant élève de la Faculté de droit de Paris, il débuta dans la vie scientifique, le 13 décembre 1905, par une excellente thèse de doctorat ès sciences politiques et économiques sur *le Mouvement de concentration dans les banques allemandes*, qui fut admise avec les éloges du jury.

Ses hautes qualités, mises en lumière par les examens qu'il avait subis, lui valurent d'être chargé, dès novembre 1906, d'une conférence à la faculté.

Le 18 juin 1907, il passa sa seconde thèse (doctorat ès sciences juridiques) avec le même succès que la première. Elle avait pour sujet : *les Caisses de liquidation des opérations sur marchandises*. Ces travaux indiquaient que la pensée de Depitre s'orientait de préférence vers les questions économiques.

Lors de la fondation de la *Revue d'histoire des doctrines économiques*, devenue depuis lors *Revue d'histoire économique et sociale*, nous eûmes l'heureuse fortune de pouvoir nous l'attacher en qualité de secrétaire de la rédaction. Depuis cette date, il ne cessa de consacrer tout son dévouement et le meilleur de son activité à cette publication qui lui était chère. Il y prit le goût et même la passion des recherches historiques sur les doctrines et les faits économiques. Sa vocation se trouva dès lors irrévocablement fixée.

En 1908, il apporta à la Revue une *Note sur les œuvres économiques de Cournot*, fragment d'une étude plus vaste qu'il se proposait de publier, mais qui, hélas ! ne devait jamais voir le jour. Au mois de novembre de la même année, reçu premier au concours d'agrégation des Facultés de droit et attaché désormais, d'abord en qualité d'agrégé chargé de cours, puis en qualité de professeur adjoint, à la Faculté de droit

de l'Université de Lille, où il laisse de profonds et unanimes regrets, il continua pendant un certain temps, avec l'aide d'Henry Vouters, à se charger du secrétariat de notre Revue, malgré la lourde charge d'un enseignement à ses débuts. En 1911, ses occupations professionnelles étant devenues moins écrasantes, il accepta de s'associer à la direction de cet organe. Comme don de joyeux avènement, il nous donna un article sur les *Origines de la prohibition des toiles peintes*, embryon du livre remarquable qu'il fit paraître en 1912 sur *la Toile peinte en France au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*.

L'œuvre d'Edgard Depitre comprend encore (sans parler de nombreux comptes rendus et analyses) :

Dans la « Revue d'histoire économique et sociale », un article sur le *Système et la querelle de la Noblesse commerçante* (1913), et un autre, posthume, sur les *Prêts au commerce et aux manufactures de 1740 à 1789* (1914-1919, no 2) ;

Dans la « Collection des Économistes et Réformateurs sociaux de la France », la réédition de : Le Mercier de la Rivière, *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (1910) avec une *Notice* ; — Herbert, *Essai sur la police générale des grains*, et Montaudoin de la Touche, *Supplément à l'Essai* (1911) avec *Notice et Table analytique* ; Dupont de Nemours, *De l'exportation et de l'importation des grains*, et L.-P. Abeille, *Premiers opuscules sur le commerce des grains* (1911) avec *Notice et Table analytique* ;

Dans les publications de « l'Association nationale française pour la protection légale des travailleurs », une étude sur *la Réglementation légale de la durée du travail des employés* (1911) ;

Enfin, une *Préface* à la troisième série des « Mémoires et Documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France » (1913).

Edgard Depitre était en pleine possession de son talent. Documentation irréprochable, impeccable précision, style élégant et clair, tels sont les principaux mérites de son œuvre déjà importante. Ce qu'il laisse nous cause le profond et douloureux regret de ce que, travailleur infatigable, il eût donné à la science, si tout à coup la patrie n'eût réclamé de lui le suprême sacrifice.

Ce sacrifice, nous savons qu'il l'accomplit dans la plénitude d'une volonté prête à l'acceptation de tous les devoirs. De Cambrai, le 17 août 1914, il écrivait à M. Deschamps : « J'ai une section de soixante hommes ; je m'efforce de gagner leur confiance et leur affection... Nous attendons de marcher *avec impatience* (c'est lui-même qui souligne) ; cette vie de caserne est odieuse en un pareil moment ; matériellement, nous serons plus mal au bivouac, mais moralement !... Les forces morales y sont, je vous le jure, et vous pouvez être assuré d'avoir à réapprendre d'ici six mois toute votre géographie de l'Europe. » Mais bientôt son régiment, chassé par l'invasion, fut évacué sur Aubusson. C'est là qu'il vit pour la première fois son second enfant, né au lendemain de la mobilisation. Puis vint l'heure du combat, si ardemment désirée... Depitre tomba, le 14 novembre 1914, au cours de la terrible et glorieuse bataille des Flandres, sur le front de Dixmude à Ypres, à Bischoote, là où la lutte fut le plus acharnée, ayant eu, avant de mourir, la radieuse vision d'une nouvelle victoire prolongeant celle de la Marne. On ne retrouva son corps qu'après l'armistice. Il fut cependant possible de l'identifier sûrement.

Nous qui avons connu la beauté de son âme et l'exquise délicatesse de son cœur, nous voulons dire ici d'un mot — il ne permettrait pas plus — la toujours saignante blessure qu'est pour nous sa mort.

HISTOIRE  
**Les voies  
de la richesse ?**

La physiocratie en question (1760-1850)

Sous la direction de  
G rard Klotz, Philippe Minard et Arnaud Orain



G. Klotz, P. Minard, A. Orain (dir.), *Les voies de la richesse ? La physiocratie en question (1760-1850)*, Presses Universitaires de Rennes, 2017

Compte-rendu par Beno t Malbranque

Dans le monde universitaire, les sp cialistes actuels de la Physiocratie sont des adversaires du lib ralisme. Un livre collectif r cent regroupe les contributions de plusieurs d'entre eux sur les anti-physiocrates, auteurs qui aident, disent-ils,   remettre en question les lois naturelles de l' conomie et   lutter contre le n olib ralisme, l'ennemi ultime.

Dans chacune des recensions qui ont  t  publi es dans les diff rents num ros de cette revue ainsi que sur le site internet de l'Institut Coppet, j'ai t ch , autant que possible, de produire des critiques denses et profondes d'ouvrages r cents ayant trait aux auteurs de la tradition lib rale fran aise qui fait ma sp cialit  et, sur un autre aspect, mon  merveillement. Elles ont toujours  t  con ues avec le sentiment que les  crivains qui, chacun de leur c t , avec leurs probl matiques propres et, chacun, leur personnalit  d'historien, ont   c ur de faire avancer notre connaissance de l' cole lib rale fran aise, m ritent ma bienveillance de confr re. Il se peut que, dans les recensions qui alimenteront les prochaines livraisons de cette revue, cet esprit se trouve masqu  par une apparence de duret  critique que je voulais pouvoir expliquer et me faire pardonner par avance. Il est certain qu'  approfondir, jour apr s jour et des heures durant, des hommes, des doctrines et des faits, on en devient plus scrupuleux, plus s v re peut- tre. Si, dans cet article ou dans ceux qui suivront, je m'aventure donc   distribuer des bl mes avec l'apparence de la posture du moraliste sup rieur qui, je l'esp re, me sied mal, il faut y voir le souci de l'exigence intellectuelle qui est mon seul guide et mon seul credo.

Entrons, cela pos , dans le contexte de l'ouvrage qui nous int ressera aujourd'hui. Vers 1760, au milieu de l'effervescence des Lumi res, un groupe d' conomistes unis autour d'un m me corps de doctrine et d'un seul ma tre, Fran ois Quesnay, attire peu   peu tous les regards et polarise les discussions. Ils se nomment d'eux-m mes les * conomistes*, tout court ; la post rit  les appellera Physiocrates. La protection avou e dont le groupe fait d'abord l'objet, au plus haut sommet du pouvoir, puis les pers cutions qu'il essuie, Mirabeau emprisonn , ses coll gues r duits au silence : tout cela concourt, d'un pan   l'autre du spectre des  motions,   faire aux Physiocrates une notori t .



La mode physiocratique, dont l'influence durable se retrouve encore sous la Révolution, ne durera pas plus d'une décennie. Vers 1768, sous le flot des critiques portées contre elles, la Physiocratie apparaît vaincue. En 1770, dit leur plus grand spécialiste, « leur parti est frappé d'une disgrâce dont il ne se relèvera pas, et il a terminé la période active de son existence. »<sup>1</sup> C'était un retournement complet. Les succès, rapides et complets, avaient été grisants. Par leur ténacité, les Physiocrates étaient parvenus à faire évoluer la législation sur le commerce des grains dans un sens libéral et des avancées avaient également été enregistrées sur la question de la liberté du travail. Mais il disparaissait déjà à l'horizon le bon temps où l'on pouvait dire, comme M. de Vaublanc à Metz, que leur doctrine avait pénétré toutes les couches de la société et qu'en un mot « tout le monde était économiste »<sup>2</sup>. Le marquis de Mirabeau lui-même, jadis célèbre dans toute l'Europe, et dont le livre *L'Ami des hommes* avait connu 20 éditions en 3 ans<sup>3</sup>, dont le titre était utilisé par des commerçants parisiens pour intituler leur boutique<sup>4</sup>, subissait une rapide et inquiétante perte de popularité. La controverse sur le libre-échange s'était animée entre temps, la doctrine interventionniste avait eu le dessus dans les esprits des masses, et, attaqués par mille adversaires décidés à se liguier pour les abattre, les Physiocrates étaient tenus pour coupables des chertés et des maux des saisons. « On nous accusa, on nous dénonça, écrivit rétrospectivement Mirabeau, et se réclamer de moi dans les rues de Rouen aurait été le secret de se faire lapider ». <sup>5</sup>

La réunion de forces que l'on peut à juste titre qualifier d'anti-physiocratiques, sonna la fin de la mode et de l'engouement autour des écrits et des idées de l'école de Quesnay. Du point de vue historique, l'anti-physiocratie a joué un rôle majeur dans l'histoire des idées, à la fois en coupant court à un épisode rare de popularité en France du libéralisme, mais aussi en orientant, en mal ou en bien, l'œuvre de plusieurs générations de penseurs, au premier rang desquels Adam Smith et Jean-Baptiste Say. Elle mérite l'étude et l'attention.

### Les anti-physiocraties

Sans juger d'abord des intentions — et il y aura assez à dire là-dessus — les auteurs de l'ouvrage collectif dont il s'agit ici participent à améliorer notre connaissance des contradicteurs de la Physiocratie ; en ce sens, ils font une œuvre utile. Ils n'examinent cependant pas ses effets, dans le sens précédemment suggéré, mais se contentent d'accumuler les portraits, rigoureux et savants au demeurant, de quelques anti-physiocrates méconnus. Ce faisant, ils brouillent la compréhension que l'on peut

<sup>1</sup> Georges Weulersse, *Le mouvement physiocratique en France (de 1756 à 1770)*, Paris, 1910, vol. 1, p.241.

<sup>2</sup> De Vaublanc, *Souvenirs*, vol. I, p. 377

<sup>3</sup> Jean-Claude Perrot, « L'économie politique et ses livres », in Henri-Jean Martin et Roger Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française*, Paris, Fayard, 1984, vol. 2, p.255

<sup>4</sup> Henri Ripert, *Le marquis de Mirabeau (L'ami des hommes) : ses théories politiques et économiques*, Paris, 1901, p.129

<sup>5</sup> Mirabeau, « Discours à la rentrée des assemblées économiques pour l'hiver 1776-1777 », in Georges Weulersse, *Les manuscrits économiques de François Quesnay et du marquis de Mirabeau aux Archives nationales. Inventaire, extraits et notes*, Paris, 1910, p. 132

se faire de l'anti-physiocratie, privilégiant la personnalisation des parcours et mettant de côté le fait, très clair selon moi, que les Physiocrates firent face à des ennemis qu'on peut rassembler en plusieurs sous-groupes. À côté de ceux qui remettaient en cause la propriété privée et la liberté du commerce, certains critiquaient simplement leurs idées sur la valeur, la richesse, ou le capital ; de sorte qu'on peut schématiquement distinguer trois courants : un courant libéral (Adam Smith, Condillac, Abeille, Turgot, Graslin), un courant pragmatique (Necker, Galiani) et enfin un courant foncièrement étatiste voire communiste (Mably, Linguet, Rousseau).

Je ne prétends pas que cette catégorisation embrasse la réalité de l'anti-physiocratie dans toute sa complexité ; je ne la tiens pas, d'ailleurs, pour universellement valide ou supérieure à toute autre. Je dis que pour faire entendre son sujet il faut le dominer, il faut lui donner du sens. Cette catégorisation répond à cet objectif et j'aurais apprécié de savoir comment les auteurs du livre se représentent l'ensemble de l'anti-physiocratie, comment ils appellent à la juger.

Voici donc, en passant, la grille que je propose. Premièrement, par son enthousiasme excessif, son sectarisme et des errements sur certains points importants de doctrine, comme la théorie de la productivité exclusive de l'agriculture, les Physiocrates ont mérité les critiques de plusieurs écrivains par ailleurs animés d'un désir de réformer l'économie dans un sens libéral. On peut l'appeler la critique *libérale* de la Physiocratie. C'est à ce courant qu'appartient Adam Smith, pour qui, malgré une « erreur capitale » qui consiste à représenter « la classe des artisans, manufacturiers et marchands, comme totalement stérile et non productive », le système physiocratique reste « peut-être, de tout ce qu'on a encore publié sur l'économie politique, ce qui se rapproche le plus de la vérité ». <sup>1</sup> S'y range aussi Turgot, disciple critique, émancipé pourrait-on dire, qui n'appréciait guère le « despotisme légal » théorisé par les élèves de Quesnay et qui a cherché à améliorer les points de doctrine qu'il trouvait douteux ou insuffisamment approfondis. On doit encore mentionner les noms de Condillac et, dans une moindre mesure, de Voltaire.

Les circonstances firent qu'ils rejoignirent dans la critique des Physiocrates deux autres groupes de penseurs aux visées et aux doctrines encore bien distinctes, et sur lesquelles il me sera permis de m'arrêter aussi un instant.

Il faut d'abord évoquer le courant *pragmatique*, auquel se rattachent notamment Galiani et Necker. Pour ces auteurs, il n'existe pas de système parfait en économie politique, valable partout et toujours : tout est question de temps et de lieux et la saine politique consiste à avancer dans la voie que dictent les circonstances. C'est la doctrine que, dès son premier ouvrage (*Della Moneta*, 1751), l'abbé Galiani avait défendu et qui lui vaudra les félicitations de Joseph Schumpeter, qui considère qu'à une époque qui était toute occupée à concevoir des systèmes, c'était faire preuve d'originalité et de finesse<sup>2</sup>. Sur la question du libre-échange, Galiani entendait qu'on n'accorde pas d'emblée et sans réfléchir une liberté trop grande et trop prompte, à une économie qui n'était pas encore prête à en faire un bon usage. Pour Necker aussi,

<sup>1</sup> *Richesse des Nations*, Livre V, chap. 9, traduction G. Garnier révisée par A. Blanqui (Guillaumin, 1843).

<sup>2</sup> J. A. Schumpeter, *Histoire de l'analyse économique*, Paris, Gallimard, 1983, t. 1, p. 423.

une réforme bien combinée des tarifs, graduelle et modérée, vaut mieux que l'établissement unilatéral et brutale de la liberté complète du commerce.

Enfin vient un troisième courant, très différent du premier comme du second, et dans lequel on doit classer les auteurs foncièrement *étatistes* voire *communistes*. On y retrouve plusieurs adversaires des Lumières, comme le grand amateur des paradoxes, Linguet. S'y joignent encore, par leur tempérament et leur doctrine, des auteurs comme Rousseau ou Mably.

### L'égalité par le bas

D'après moi, une telle présentation permet mieux de se figurer les forces en présence ; on peut même, à la rigueur, étudier pas à pas les succès dans l'opinion ou la politique de l'un ou l'autre de ces courants. À la place, les auteurs du recueil étudié ici multiplient les portraits d'auteurs qui présentent parfois un intérêt limité, préoccupés qu'ils sont par le besoin de ne pas traiter de ceux que l'on connaît déjà. Je pourrais faire valoir que les anti-physiocrates déjà étudiés par le passé sont parfois ceux que l'on connaît le moins, ceux sur lesquels on a entassé le plus de préjugés — preuve en est, sur le point de leur anti-physiocratie, Necker, Rousseau, ou Smith. Mais au-delà, quelle est la valeur intellectuelle et scientifique des contributions d'auteurs comme Béardé de l'Abbaye ou Charles-Étienne Pesselier ? D'après Arnaud Orain lui-même, qui lui consacre ici un chapitre, le premier a laissé des écrits médiocres, ramassis d'idées banales ou œuvres « de commande sans grande envergure » où, ayant mal assimilé les écrits de Mirabeau et Quesnay, qu'il ne semble avoir que survolé, il apparaît « comme mal à l'aise avec le sujet qu'il est sensé traiter »<sup>1</sup>. Béardé de l'Abbaye développe un mercantilisme étriqué, confondant argent métal et richesse, et présentant le commerce entre nations comme un jeu à somme nulle. Que peut-on dire de mieux de Pesselier, employé de la Ferme générale, l'administration fiscale de l'époque ? Bernard Dalmas, à son tour, ne parvient pas à masquer la faible valeur de sa contribution anti-physiocratique : Pesselier critique la théorie fiscale des Physiocrates « avec la dernière énergie mais beaucoup de mauvaise foi » ; d'après cet écrivain, d'ailleurs, auquel on ouvre, on se demande encore bien pourquoi, les colonnes de l'*Encyclopédie*, rien ne serait à réformer sous l'Ancien régime, l'impôt étant déjà levé « équitablement », la perception se faisant « avec autant d'exactitude que de modération et d'humanité » et d'ailleurs le Roi n'augmentant « jamais qu'à regret » les impôts !<sup>2</sup> Mais pour les directeurs de notre recueil, Pesselier mérite bel et bien l'attention. Leurs raisons sont curieuses et méritent d'être citées :

« C'est parce que les écrits antiphiysiocratiques de Pesselier sont caricaturaux qu'ils sont intéressants. Vraisemblablement missionné par la Ferme pour dénoncer les propositions fiscales de Quesnay et Mirabeau, Pesselier fait montre

<sup>1</sup> Arnaud Orain, « Partisan zélé mais non pas outré de l'Agriculture' : Béardé de l'Abbaye contre les 'enthousiastes' de la *Science Nouvelle* », *Les voies de la richesse*, etc., p. 49

<sup>2</sup> Pesselier, article « Finances » de l'*Encyclopédie*, t. VI, p.811-812 ; cité par Bernard Dalmas, « L'anti-physiocratie des financiers : les Doutes de Charles-Étienne Pesselier sur la Théorie de l'impôt du marquis de Mirabeau et l'instruction générale », *Les voies de la richesse*, etc. p. 91

d'une hargne anti-liberté, anti-réforme et, pour tout dire, anti-Lumières, d'une désarmante franchise. »<sup>1</sup>

J'avoue avoir de la difficulté, quant à moi, à retrouver de la franchise dans un écrivain commissionné ; mais ce que je ne perçois pas, c'est surtout l'intérêt de la non-théorie, du réquisitoire de circonstance, où tous les sophismes s'enfilent les uns dans les autres comme pour se donner du soutien.

### Critique libérale ou antilibérale des Physiocrates

S'il m'est permis de revenir sur la schématisation que je soumettais précédemment, je pense qu'elle met en valeur un point qui m'apparaît trop peu exploité par les auteurs du recueil. C'est que, dans l'ensemble, les anti-physiocrates sont souvent attachés aux principes libéraux. Plusieurs des contributeurs du livre glissent sur le fait à l'occasion, sans toutefois en tirer un plus grand parti. Il n'en demeure pas moins que parmi la phalange d'auteurs qui firent front contre les Physiocrates, tous les penseurs profonds et sérieux se sont prononcés en faveur d'une certaine forme de liberté du commerce. Et ce fait est important, car ces anti-physiocrates, si peu éloignés au demeurant de la position libérale des élèves de Quesnay sur la question du commerce, ont effectivement causé la défaite de la cause du libre-échange en France, laquelle ne reprit en vigueur qu'après que l'agitation anglaise de la Ligue de Cobden ait fourni au plus doué des nôtres son inspiration, au milieu des années 1840.

La critique libérale des Physiocrates, à travers les auteurs, c'est-à-dire de Turgot à Condillac, en passant par Adam Smith, Galiani, et pourquoi pas jusqu'à Jean-Baptiste Say, permettrait de mettre en lumière les oppositions qui traversent toute l'histoire du libéralisme français, quand on le considère dans sa pluralité : sur le degré à donner au laissez-faire, au libre-échange ou même au principe démocratique. Ces questionnements, ces subtilités, qui émergent de l'étude des auteurs, permettraient de replacer l'opposition entre physiocrates et anti-physiocrates sur le plan de l'opposition technique de doctrines économiques concurrentes, et de l'éloigner du phantasme de la lutte systématique, corps à corps, entre principe de liberté et principe d'autorité, qu'elle ne fut que très marginalement, malgré les progrès enregistrés par l'idée socialiste au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Car en historien, nous devons tous veiller à ne pas étudier les batailles intellectuelles et la vie des idées en général d'après le prisme des querelles de notre temps, ou, pour le dire plus directement, à ne pas les instrumentaliser. Hélas, c'est le travers dans lequel, à mon grand regret, les auteurs du recueil ont sombré. Et c'est ce qui nous fournit une explication à leur compilation non ordonnée de présentations d'auteurs : ce n'est pas l'analyse historique de l'anti-physiocratie, en tant que telle, qu'ils ont en tête. La motivation des auteurs et des éditeurs du recueil, je l'ai découverte sans plaisir et je la livre avec amertume. Les spécialistes actuels de la Physiocratie sont des adversaires de la doctrine de la liberté que les disciples de Quesnay plaçaient au cœur de leur message. Dans ce livre, ils s'intéressent à l'anti-physiocratie —

<sup>1</sup> G. Klotz, P. Minard, A. Orain, « Introduction », *Voies de la richesse*, etc., p.25

qu'ils semblent préférer à la physiocratie elle-même, semble-t-il, preuve en est le nouveau livre collectif qui vient de paraître sous le titre *The Economic Turn: Recasting Political Economy in Enlightenment Europe*, et que nous commenterons prochainement — pour de fort mauvaises raisons, qu'ils explicitent dans la conclusion : ils le font pour lutter contre la mathématisation de la science économique, qui découle d'après eux des abstractions et des modèles de Quesnay, comme le *Tableau économique* ; contre la prétention à des lois naturelles en économie, dont l'État, qu'ils préfèrent au marché, ne saurait que gêner la manifestation ; enfin contre la libéralisation de l'économie et le néolibéralisme, leur ennemi ultime. J'avoue que la page 314 du recueil, dans lequel les loups sortant de leur tanière, affirment sans voie leurs préoccupations et leurs motivations, m'a fait beaucoup de peine. De même certains passages de l'introduction générale, où les auteurs raillent Quesnay pour sa « confiance quasi aveugle dans le 'principe de marché' » (p.11) ; quand ils affirment péremptoirement que « l'expérience de libéralisation du commerce des grains tourna au drame à compter de 1768 » (p.15) ou encore quand ils jouent sur le fait que l'abbé Baudeau, physiocrate éminent, fut atteint par la folie à la toute fin de sa vie, pour dire qu'il perdit « définitivement » la raison vers 1790 puis mourut. (p.20) Cette somme de sous-entendus de mauvais goût, d'accusations infondées, d'imputations maladroites et malavisées, atteint peut-être ici son paroxysme, dans sa douceur apparente, car cet abbé Baudeau, rappelons-le, a participé avec ses compères physiocrates à fonder définitivement la science économique et à poser non moins définitivement les bases intellectuelles de la civilisation industrielle qui allait s'épanouir, définitivement encore, après sa mort.



## [ ACTUALITÉS DE L'INSTITUT COPPET ]

Cette rubrique a pour but de faire un point, en toute transparence, sur les projets en cours de l'Institut Coppet, afin que nos fidèles lecteurs — qui parfois joignent à ce titre déjà flatteur pour nous celui de donateur ponctuel ou régulier — puissent suivre mois par mois le développement de nos activités.

La présente rubrique aura notamment pour but de renseigner ceux qui s'intéressent à l'école autrichienne sur le choix des prochains titres à paraître dans la grande collection autrichienne que l'Institut Coppet, actuellement en préparation.

### **Bibliothèque autrichienne**

La collection autrichienne poursuit son développement avec d'ici quelques jours une petite brochure d'une importance historique : *Le calcul économique en régime socialiste*, par Ludwig von Mises. Cette publication, qui fut la troisième, chronologiquement, du jeune Mises, devait donner un avant-goût du grand travail sur le *Socialisme* qu'il préparait et qui paraîtrait deux ans plus tard. Mais l'économiste autrichien livrait là autre chose qu'un texte de circonstance ou une rapide ébauche : sa brochure développait à fond une question fondamentale, celle de la possibilité ou de l'impossibilité d'un régime économique où la propriété privée des moyens de production était abolie. Car tel était, en ce temps là, la revendication fondamentale des marxistes et des communistes qui, après la Révolution russe, avaient trouvé une nation sur laquelle faire porter leurs expériences. Mises n'eut nul besoin que le régime socialiste soviétique périclît et s'effondrât pour démontrer les failles théoriques du communisme. Il le fit dans cette brochure fameuse, que l'Institut Coppet remet à disposition du public français, après des décennies d'indisponibilité.

### **Vidéos pédagogiques sur l'école libérale française**

De nouvelles vidéos pédagogiques ont été tournées durant ce mois de janvier. Après une phase d'édition, elles pourront être publiées sur notre chaîne YouTube. Ces vidéos sont consacrées, comme toujours, sur les grands auteurs de la tradition libérale, présentés depuis les lieux qu'ils ont marqué de leur empreinte. C'est ainsi que nous parlons de Vauban depuis la citadelle de Lille ou de Jean-Baptiste Say entrepreneur depuis le site de sa propre filature, à Auchy-les-Hesdin.

Nous remercions chaleureusement tous ceux qui nous ont manifesté leur enthousiasme à la vue de ces vidéos et qui nous encouragent à les poursuivre.

